

SAVS Habitat Groupé

Ce service est ouvert depuis le 11 août 1998. Il est agréé depuis son extension du 9 août 2002 pour accueillir 13 travailleurs d'ESAT. Cette unité regroupe 13 appartements individuels ainsi qu'un espace collectif (salle collective et bureaux). Pour répondre à l'évolution demandée par le Conseil Départemental du Finistère au sujet des Unités de Vie Extérieure, nous avons proposé de transformer cet agrément en SAVS Habitat Groupé. Celui-ci est effectif depuis le 1^{er} janvier 2016. Une décision d'orientation en SAVS délivrée par la CDAPH de la MDPH sera demandée lors de l'admission.

Le service comprend un ensemble de 13 studios mitoyens et indépendants répartis en deux bâtiments composés successivement de 6 et 7 studios. Chaque studio d'une surface de 35 m², (T1BIS) possède une entrée munie de placards, une cuisine pré-équipée (plaque à induction et frigidaire), une salle de bains (avec évacuation spécifique à un lave-linge) et une pièce à vivre.

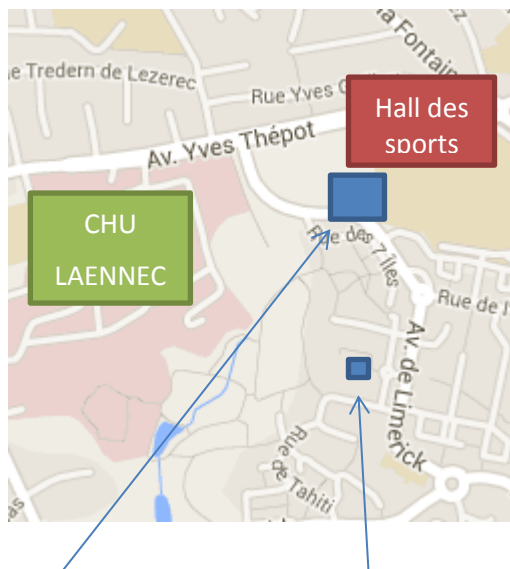
L'utilisateur est libre de choisir l'agencement et l'ameublement de son studio. Cependant, il doit se conformer aux normes de sécurité réglementaires (appareils électriques, éclairage...) et au maintien de l'accessibilité des lieux.

L'entretien de chaque studio, la restauration sont assurés par l'utilisateur lui-même ou un prestataire extérieur.

En plus du loyer mensuel, l'utilisateur s'acquitte des charges locatives (eau, électricité, ordures ménagères).

Situation géographique

Keraman est implanté dans le quartier du Braden à Quimper, préfecture du Finistère, à 2,5 kilomètres du centre-ville.



Foyer de vie
et Accueil de jour

SAVS Habitat Groupé

Les services publics présents sur le quartier sont représentés par un bureau de poste, une mairie annexe et l'hôpital Laennec. La CAF du Sud Finistère possède son siège sur le quartier, à proximité de l'ancien centre bourg d'Ergué Armel et de la Maison Pour Tous.

Différents commerces sont également implantés : supérette, boulangeries, établissements bancaires, cafés et restaurants...



KERAMAN

Foyer de Vie

Accueil de Jour

SAVS Habitat Groupé

Foyer de vie et Accueil de Jour
24 avenue de Limerick – Quimper

TEL : 02.98.65.11.11

FAX : 02.98.65.11.19

Foyer.quimper@apf.asso.fr

SAVS Habitat Groupé

6 rue Terre Adélie – Quimper

TEL: 02.98.52.23.19

Blog: keraman-quimper.blogs.apf.asso.fr/

L'utilité sociale de KERAMAN

L'établissement Keraman géré, par l'Association des Paralysés de France (APF) et habilité par le Conseil Départemental du Finistère, a une fonction d'hébergement et d'accueil de jour auprès de 43 personnes adultes en situation de handicap moteur pouvant présenter des troubles associés.

Keraman et l'APF s'inscrivent dans le développement d'une société inclusive ouverte à tous, conçue pour toutes les personnes quelles que soient leur situation et leurs particularités, garantissant à chacun une réelle participation sociale, économique, culturelle et civique.

Le projet d'établissement, à partir de ses **3 services**, établit des passerelles, des mises en synergie et des évolutions qui favorisent, à l'interne comme à l'externe, l'adaptation et la personnalisation des parcours de vie des personnes accueillies.

Keraman, pour répondre aux besoins et attentes des personnes accueillies et proposer des prestations personnalisées, dispose d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée. Elle se compose de plusieurs équipes :

- Accompagnement (AMP, Aides-Soignants, Agents de Soins, Moniteur Educateur, Coordinatrice des Equipes d'Accompagnements)
- Animation/vie sociale (Animatrices et Assistante Sociale),
- Paramédicale (Ergothérapeute et Psychologue),

- Services généraux (Cuisiniers, Agents de Services, Employées de Lingerie, Ouvrier de Maintenance),
- Administrative (Secrétaire, Comptable, Directeur et Chef de service).

Sur l'ensemble des 3 services, l'ambiance générale est stimulante et conviviale. Le personnel et les usagers agissent chaque jour pour que cet espace de vie qui implique, la cohabitation entre usagers, bénévoles et professionnels, permette les échanges et favorise « **le vivre ensemble** ».

Les informations utiles sont transmises aux usagers : transports existants (lignes, horaires, modalités d'abonnement), modalités d'inscription et d'utilisation des transports adaptés, voies d'accès, principaux équipements du quartier (administratifs, socioculturels,...).

Foyer de Vie

Le foyer de vie a ouvert ses portes en 1999. Au fur et à mesure des années, il a su s'adapter à l'évolution du profil et aux attentes des personnes accueillies d'une part, et aux évolutions réglementaires d'autre part.

Le foyer accueille 20 personnes en situation de handicap, à partir de 20 ans, possédant une décision d'orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) de la Maison Départementale du Handicap (MDPH) en foyer de vie.

Il comprend trois niveaux dans lesquels sont répartis les 18 logements individuels de 25 m² et les 2 studios. Ils sont composés d'un espace à vivre et d'une salle de bains séparée. La plupart possède une baie vitrée et un balcon sans vis-à-vis. Les logements sont munis d'un système d'appel, d'une prise de télévision et de téléphone permettant à chaque usager d'avoir une ligne téléphonique personnelle et accès à internet. Les usagers aménagent leur logement avec leur mobilier personnel selon leur goût.

Accueil de Jour

Il est agréé pour accueillir 10 personnes adultes en situation de handicap moteur à la journée de 9h30 à 17h du lundi au vendredi. Ce service est fermé 8 semaines par an. Il a démarré son activité le 1^{er} janvier 2007. Ce service utilise principalement des locaux du foyer de vie.

L'accueil de jour a la particularité de pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap, à partir de 20 ans, possédant une décision d'orientation par la CDAPH de la MDPH soit en foyer de vie soit en Foyer d'Accueil Médicalisé, à condition que l'accompagnement des actions de soins se fasse en dehors du service et que celles permises concernant les intervenants paramédicaux ne viennent pas perturber le fonctionnement du service.